



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question au Gouvernement n° 1339

Texte de la question

CHÈQUE EMPLOI SERVICE

M. le président. La parole est à M. Alain Marc, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marc. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'emploi, le Gouvernement, face à la crise, d'une ampleur exceptionnelle, qui frappe notre pays, a fait un choix : celui de concentrer tous ses efforts sur l'emploi.

Lors du sommet social du 18 février dernier, le Président de la République a souhaité qu'une aide directe soit versée aux familles modestes, sous forme de bons d'achat de services à la personne. L'objectif de cette mesure est triple : distribuer du pouvoir d'achat ; répondre à la demande sociétale qui émane des familles avec enfants ou des personnes âgées dépendantes ; libérer, enfin, de formidables gisements d'emplois.

Monsieur le ministre, ma question est triple. Quels ménages seront concernés par cette mesure ? Quand recevront-ils ces bons d'achat ? Quelles démarches devront-ils effectuer ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur un secteur que vous connaissez bien : celui des services à la personne, dans lequel nous pouvons gagner de l'emploi, ce qui est précieux dans la situation actuelle.

En effet, dans ce secteur, les perspectives sont de l'ordre de 200 000 créations d'emplois dans les années à venir, à condition toutefois que nous ne restions pas les bras croisés.

Or, dans certaines familles, des parents travaillent ; de même, des personnes âgées restées à domicile ont besoin d'aide : tous aimeraient pouvoir recourir à ces services qui, souvent, sont un peu trop chers, en tout cas d'un coût supérieur à ce que le budget de ces personnes leur permet de s'offrir.

Le Président de la République a donc proposé d'envoyer directement aux familles modestes qui, aujourd'hui, ne peuvent pas accéder à ces services, une aide totalement financée par l'État sous forme d'un chèque de 200 euros. Nous avons travaillé d'arrache-pied avec les services de Brice Hortefeux afin que cette aide puisse être envoyée dans les plus brefs délais, à savoir la semaine prochaine. À qui le sera-t-elle ? Aux familles les plus modestes. Quelle démarche faudra-t-il faire ? Aucune. La MSA, les CAF et les conseils généraux nous ont transmis les fichiers, et c'est l'État lui-même qui assurera dans chaque département l'envoi des chèques, sans paperasserie ni usine à gaz, aux familles bénéficiaires.

Ces chèques permettront à des parents qui travaillent de financer vingt heures de garde à domicile pour leur enfant, ou à des personnes âgées dépendantes de bénéficier, également à domicile, d'un accompagnement. Cette mesure fait coup double. Elle soutient le pouvoir d'achat des familles dans une période délicate, tout en permettant la création, d'ici à la fin de l'année, de 40 000 emplois !

Face à ceux dont la posture idéologique consiste à agiter les bras pour réclamer des mesures favorables au pouvoir d'achat *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR)*, il y a ceux qui travaillent directement sur le terrain et qui instaurent des dispositifs innovants favorables à la fois à l'emploi et au pouvoir d'achat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1339

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2009